



FEUILLET DE LIAISON - MARS 2026

ORNITHOLOGIE

Samedi 14 mars : sortie au cœur du bocage vendéen, à [La Cité des Oiseaux 85130 Les Landes-Genusson](#)

Espace naturel sensible géré par le Département de la Vendée, la Cité des Oiseaux s'étend sur 56 hectares.

Constitué principalement de deux étangs (l'un de 23 hectares et le second de 7 hectares), ce site naturel protégé est un endroit incontournable pour observer de nombreux oiseaux sauvages.

Rendez-vous à 9h30 sur le parking situé devant le bâtiment d'accueil.

Prévoir votre pique-nique et vêtements de pluie.

Contact & réservation auprès de Brigitte Jaudou : 06.84.73.58.93



CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026 DE LA SSNOF

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

15h30

Samedi 21 mars 2026 à 15h30 dans l'amphithéâtre du Muséum d'Histoire naturelle de Nantes

Ordre du jour :

- Mot d'accueil de la Présidente
- Émargement de la feuille de présence
- Vote à bulletin secret
- Dépouillement des votes
- Proclamation des résultats
- Rapport moral 2025
- Rapport d'activités par les responsables des sections
- Rapport financier 2025 et prévisionnel 2026
- Projets 2026
- Questions diverses

La vie de l'association dépend de la participation de chacun à ses activités, dont l'Assemblée générale annuelle.

Si vous ne pouvez être présent, n'oubliez pas d'exprimer votre vote par correspondance ou de donner pouvoir **au plus tard le 14 mars** à un sociétaire qui sera présent (*modèle de pouvoir en page 2 de ce feuillet*).

Vous remerciant par avance de votre participation.

La présidente pour le Conseil d'Administration



Conférence

14h30

L'Assemblée générale sera précédée à **14h30** d'une conférence de Didier Montfort et Matthieu Marquet sur *La Loutre d'Europe en Brière (Loire-Atlantique) : passé, présent, avenir*.



Mâle Loutre © R. Rosoux - Parc Naturel de Brière

La Loutre d'Europe est protégée en France et est inscrite à la directive européenne « Habitats » de 1992 qui a pour objectif de maintenir ou de rétablir la biodiversité en Europe (Natura 2000).

Historiquement, la Loutre était présente sur l'intégralité du territoire français (excepté la Corse) jusqu'au début du XX^e siècle. Son déclin commence dès 1930 en France et s'accélère ensuite à partir des années 1950 où elle est chassée pour sa fourrure et en raison de sa compétition supposée avec les pêcheurs.

La Loutre est aujourd'hui bien présente sur la presqu'île guérandaise, essentiellement les secteurs de marais doux et saumâtres, les cours d'eau et les étangs.

Modalité de participation

- Les adhérents non à jour de leur cotisation 2026 auront la possibilité de régulariser leur situation sur place, avant d'émarguer sur la feuille de présence. Il est également possible d'adhérer en ligne, ce qui facilite le travail de la comptabilité.
- Dans un esprit de solidarité associative, les membres ne pouvant se rendre par leurs propres moyens à l'Assemblée générale, et qui souhaiteraient y assister, sont invités à se faire connaître **au plus tard le 11 mars**.

Modèle de Pouvoir pour l'AG

Ci-dessous, un modèle de Pouvoir vous permettant d'être représenté à l'Assemblée générale ordinaire du 21 mars de la Société des Sciences Naturelles de l'Ouest de la France. Il doit être adressé **au plus tard pour le 14 mars**

- par courrier : SSNOF (pouvoir AG 2026), 12 rue Voltaire 44000 Nantes
- ou courriel : ssnof@ymail.com

Je soussigné (nom, prénom) _____ sociétaire à jour de ma cotisation au titre de l'année 2026, donne pouvoir à : (nom et prénom du sociétaire à jour de sa cotisation) _____ pour me représenter à l'AG de la SSNOF du 21 mars 2026, signer en mon nom la feuille de présence et tout autre pièce éventuelle, prendre part à toutes les délibérations et émettre tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour comme l'élection à bulletin secret des membres du Conseil d'administration pour la période 2026 – 2030, et participer aux débats.

Fait à _____, le _____

Mention manuscrite « Bon pour pouvoir » : _____

Signature : _____



MODALITÉS DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

Merci de lire attentivement

Pour voter, il faut être à jour de sa cotisation 2026 ou régulariser avant de voter

Deux solutions :

- Voter en arrivant à l'Assemblée générale
- Voter par correspondance (art. 9 des statuts) selon la procédure classique :

Insérer votre bulletin de vote dans une enveloppe qui ne doit porter aucun signe de reconnaissance. Mettre cette enveloppe dans une enveloppe timbrée adressée à :

Secrétariat élections 2026 - SSNOF - MUSEUM - 12, rue Voltaire 44000 Nantes

Faire figurer au dos de cette enveloppe vos nom et adresse pour que ce vote soit enregistré

Ce courrier doit nous parvenir au plus tard le 21 mars 2026, jour de l'AG (attention aux délais de La Poste)

Remarque : Selon nos statuts, le conseil d'administration comporte 18 membres au moins et 24 au plus. Vous avez donc la possibilité de rayer un (ou des noms) et de le (ou les) remplacer par un (ou des) sociétaire(s) de votre choix. Le nombre total ne doit pas excéder 24 noms sous peine de nullité.

Bulletin de vote énumérant les sociétaires qui se sont manifestés comme candidat (m.s. : membre sortant)

À découper ci-dessous et à insérer dans une enveloppe anonyme cachetée

BULLETIN DE VOTE

(Vous pouvez : rayer les noms des candidats non retenus / ajouter un nom dans les cases vides)

Adam Caroline (m.s.)	Barillé Anne-Laure (m.s.)	Baudet Joseph (m.s.)
Bouton Pascal (m.s.)	Borvon Aurélia	Corson Sophie (m.s.)
Demarque Denis	Donini Aline (m.s.)	Faucheux Michel (m.s.)
Férard Philippe (m.s.)	Flak Gildas (m.s.)	Gantier Flavie
Guiller Gaëtan (m.s.)	Guilloteau Jacques (m.s.)	Guintard Claude (m.s.)
Jaudou Brigitte (m.s.)	Montfort Didier (m.s.)	Petit Karina (m.s.)
Régnauld Serge (m.s.)	Robin Jean-Guy	Teulade Laure
Viaud Jean-Marc (m.s.)	☐	☐

* (m.s.) : membre sortant